

Contez-nous les sciences ***Concours de vulgarisation scientifique***

Règlement édition 2026-27

CANDIDATURES
Jusqu'au 20 janvier 2027

La Chaire AgroSYS (<https://agrosys.fr>) accompagne la transition agro-écologique par l'ingénierie et la formation. Interface entre les mondes scientifiques et les acteurs des territoires et des filières, entre le public et le privé, elle encourage la mise en place de projets permettant de renforcer la durabilité des agrosystèmes. Dans l'idée de rendre plus facile l'accès aux contenus scientifiques autour de l'agroécologie, la Chaire AgroSYS lance le concours **Contez-nous les sciences !** un concours de vulgarisation scientifique adressé aux étudiants et jeunes diplômés de l'Institut Agro.

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION DU CONCOURS

L'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement dénommé l'Institut Agro, ci-après désigné l'Institut Agro (Etablissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel), ayant son siège au 42 rue Scheffer 75116 PARIS, agissant pour le compte de sa fondation universitaire, la Fondation Institut Agro, et de la Chaire AgroSYS, lance le concours « Contez-nous les sciences ». Ce concours a pour objectif de valoriser les initiatives présentant un réel intérêt dans la vulgarisation et démocratisation des concepts et théories scientifiques autour de l'agroécologie. L'agronomie, l'écologie, la biologie, la chimie... sont des disciplines très passionnantes mais parfois difficiles à approcher pour une oreille inexpérimentée. L'idée de ce concours est de rapprocher les sciences à la culture et à la société.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidats

Peuvent candidater au concours :

- Les étudiants inscrits dans un des établissements de l'Institut Agro ;
- Les anciens étudiants, diplômés d'un des établissements de l'Institut Agro ;
- Les associations dont l'un des membres du bureau est un étudiant suivant un cursus à l'Institut Agro sont également éligibles.

Les projets

Tout projet présenté doit satisfaire aux critères généraux suivants sur le fond et sur la forme :

- Être un projet personnel présentant une certaine originalité et créativité.
- Relever des thématiques de l'établissement (alimentation, agriculture, environnement, paysage ...).

- Contribuer à la transition écologique et/ou au développement des territoires et mettant l'accent sur des pratiques environnementales et/ou sociales vertueuses.
- Faire preuve de faisabilité et d'ambition par rapport aux suites et retombées éventuelles.

Le projet peut traiter de thématiques et disciplines diverses : agronomie, sciences sociales, technologies, environnement, etc. en lien avec la transition agroécologique.

Tous les formats de vulgarisation sont acceptés : vidéo, blog, journaux, BD, poster, webdocumentaire, podcast, jeux, etc.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Tout candidat souhaitant participer au concours « Contez-nous les sciences » doit soumettre son projet fini, uniquement par courriel à l'adresse melisande.noiroto@institut-agro.fr, avec pour objet « Candidature Contez-nous les sciences ! 2026 » avant le **20/01/2027**.

Dossier de candidature

Le support de présentation du projet est libre (soyez synthétiques & innovants !).
Il devra comprendre à minima :

1- Les coordonnées du candidat, référent sur le projet (et de l'association le cas échéant) ;

NOM / Prénom :

Age :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone portable :

E-mail personnel :

Statut actuel : Etudiant/Actif

Cursus suivi (niveau et nom de la formation, nom de l'établissement) :

Année d'obtention du dernier diplôme :

Situation professionnelle :

Si le projet est réalisé en groupe, rajouter le tableau ci-dessous pour présenter les autres membres de l'équipe-projet :

NOM	Prénom	Cursus suivi (niveau et nom de la formation, nom de l'établissement)	Année d'obtention du diplôme	Statut actuel (étudiant / actif)	Compétences /répartition des rôles
-----	--------	--	------------------------------	----------------------------------	------------------------------------

2- Le projet en lui-même dans le format jugé adéquat. Un lien pour visionner, écouter ou lire le projet sera accepté.

3- Une note présentant le projet et expliquant en quoi ce projet peut intéresser spécifiquement la Chaire AgroSYS (≤ 2000 mots)

- La thématique et l'objectif du projet ;
- Un corpus scientifique (les références) ;
- L'histoire et le contexte de réalisation du projet ;
- La justification du choix du support de vulgarisation.

Le dossier de candidature est à remettre jusqu'au **20/01/2027** inclus.

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux conditions de participation tant de forme (délai, qualité de présentation et de rédaction, format, etc.) que de fond (voir Article 2 et 3) ne sera pas validé. Toute tentative de fraude entraînera l'annulation immédiate de la participation.

ARTICLE 4 : MODALITES DE SELECTION

Un jury pluridisciplinaire composé des membres de la Direction scientifique de la Chaire AgroSYS, des structures membres et partenaires de la chaire, examinera les candidatures. Les lauréats du concours seront informés au plus tard le 05/02/2027 et les résultats seront publiés sur la page web de la Chaire AgroSYS (<https://agrosys.fr>) à cette date.

Prix décernés

La Chaire partenariale AgroSYS engage un montant total de 500 € pour ce concours, avec l'attribution de 1 ou 2 prix.

ARTICLE 5 : CALENDRIER

- **15 septembre 2026** : ouverture des inscriptions
- **20 janvier 2027 23h59** : date limite de dépôt des projets
- **5 février 2027** : sélection des projets et annonce sur le web de la chaire AgroSYS

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DES LAURÉATS

Les lauréats du concours s'engagent à céder les droits de diffusion et de reproduction des livrables à la Chaire AgroSYS dans le cadre de ses missions (formation, diffusion de connaissances, sensibilisation) et aux partenaires pour promouvoir le concours et leurs appuis à celui-ci.

Les lauréats s'engagent à promouvoir la Chaire AgroSYS et faire figurer son logo et le logo des partenaires de la Chaire sur tous leurs supports de communication ainsi que sur tous les livrables du projet.

ARTICLE 7 : CLAUSES DE RÉSERVES

La Chaire AgroSYS se réserve le droit, sans engager sa responsabilité :

- De modifier la valeur globale de la dotation ou le nombre de prix énoncés en cas d'un nombre insuffisant de projets retenus ;
- De proroger, d'écourter, de modifier le calendrier de déroulement ou d'annuler la présente opération, si la qualité des projets présentés est insuffisante ou si le nombre de candidatures est insuffisant.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT ET OBLIGATIONS

La participation au concours et le dépôt de dossier de candidature entraînent, pour les participants, l'acceptation de l'ensemble des clauses du présent règlement.

Les lauréats s'engagent à n'utiliser les dotations que dans le cadre de la réalisation du projet.

La Chaire AgroSYS et le jury s'engagent à ne pas diffuser les coordonnées des participants sans accord préalable des intéressés, ni aucune information confidentielle relative au projet.

ARTICLE 9 : TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées dans le dossier de candidature sont à destination de la Chaire AgroSYS et du jury du concours. Conformément à la réglementation européenne en vigueur, chaque candidat inscrit au concours dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

Montpellier, le 15/09/2026

Pour l'Institut Agro, agissant dans le cadre des activités de la Chaire partenariale AgroSYS.

Mme Agathe ESPOSITO
Délégue Générale
de la Fondation de l'Institut Agro

Signé électroniquement le 31/08/2026
Par Agathe ESPOSITO,
Directeur délégué Fondation Institut Agro

